

Autorité de Régulation des  
Marchés Publics

Commission de Règlement  
des Différends



سلطة تنظيم الصفقات العمومية

لجنة تسوية النزاعات

N° ~~064-2014~~ /A.R.M.P/CRD

رقم: \_\_\_\_\_ / سن.ت.ص.ع / ل.ت.ن.

نواكشوط في 24 FEB 2014

*Le Président*

الرئيس

AVIS DE LEVEE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP a décidé, dans sa réunion du dimanche 23 février 2014, de lever la suspension de la procédure du marché de la SOMELEC relatif à l'acquisition de camions grues, lot n°01, objet du DAO n°03/CMI/13, en vertu de l'article 53 de la loi n°2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics et des articles 36 et 37 du décret n° 2011-111 du 8 mai 2011 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

Abou Moussa DIALLO

